

GARE À LA FAUNE



Un castor abat en moyenne 216 arbres par année.

COHABITER AVEC LE CASTOR

Le castor est associé à bon nombre de valeurs écologiques, économiques, esthétiques et intrinsèques importantes. Des conflits peuvent cependant survenir si ses barrages provoquent des inondations sur les propriétés et les infrastructures des gens, s'il récolte des arbres et des plantes de valeur pour son alimentation ou la construction de ses barrages ou s'il transmet des maladies aux humains.

Il est possible de prendre certaines mesures pour réduire le risque de conflit avec le castor. Cette feuille de renseignements fournit des conseils utiles pour protéger votre famille, vos biens, vous-même et le castor.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE CASTOR

- Un castor abat en moyenne 216 arbres par année; ses essences préférées sont le tremble, le peuplier, le saule et le bouleau. Les arbres récoltés servent de nourriture ainsi que de matériaux de construction pour les barrages et les huttes.
- L'écorce interne est le principal aliment du castor durant l'hiver; en été, il se nourrit surtout de matières végétales herbacées comme les graminées, les feuilles, les fruits et les plantes aquatiques.
- Les arbres et les plantes les plus vulnérables aux dommages causés par le castor se trouvent habituellement à moins de 50 mètres du cours d'eau qu'il fréquente et ils sont le plus à risque lorsque la nourriture est abondante et que les prédateurs se font rares.
- Le castor érige des barrages afin de créer des étangs suffisamment profonds pour qu'ils ne gèlent pas complètement en hiver. Il lui faut une hauteur d'environ 0,6 à 0,9 mètre d'eau non gelée pour accéder à sa hutte et entreposer sa nourriture toute l'année sous l'eau, à l'abri des prédateurs.
- C'est le bruit de l'eau courante qui stimule le castor à construire un barrage.
- Les ponceaux routiers sont souvent ciblés pour l'installation d'un barrage, particulièrement lorsqu'ils sont situés sur des terrains en pente douce (de 1 à 10 pour cent) relativement humides et à proximité d'une forêt de feuillus ou d'une forêt mixte. La construction d'un barrage dans un ponceau ou près d'une route peut entraîner une inondation par reflux et l'emportement de la route.
- Pour aménager sa tanière, le castor construit une hutte de branches et de boue ou creuse des trous dans la berge d'un lac, d'un étang, d'une rivière, d'un ruisseau ou même d'un fossé. Les tanières creusées dans les fossés peuvent s'étendre sous la route et provoquer l'effondrement de celle-ci.
- Le castor peut être porteur de maladies et de parasites tels que la tularémie et la giardiase (communément appelée « fièvre du castor ») qui sont transmissibles aux humains.
- Le castor est actif surtout la nuit et il essaie d'éviter l'interaction avec les humains. Cependant, comme c'est le cas pour tout animal sauvage, si un castor rencontre une personne et se sent coincé ou menacé, il peut choisir d'attaquer.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE CONFLIT

Réduire les risques pour les humains

- Ne vous approchez pas d'un castor, de sa hutte ou de sa tanière. Évitez tout contact physique avec le castor et avec ses excréments.
- Si vous rencontrez un castor qui semble malade ou blessé, notez son emplacement et signalez-le à un agent de conservation.
- Avant de boire l'eau d'une source fréquentée par le castor, faites-la bouillir pendant au moins une minute ou assurez-vous qu'elle a été adéquatement filtrée ou traitée chimiquement.
- Si vous devez manipuler un castor récolté, portez des gants de caoutchouc de bonne qualité et lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après la manipulation ou tout contact avec l'eau fréquentée par le castor.

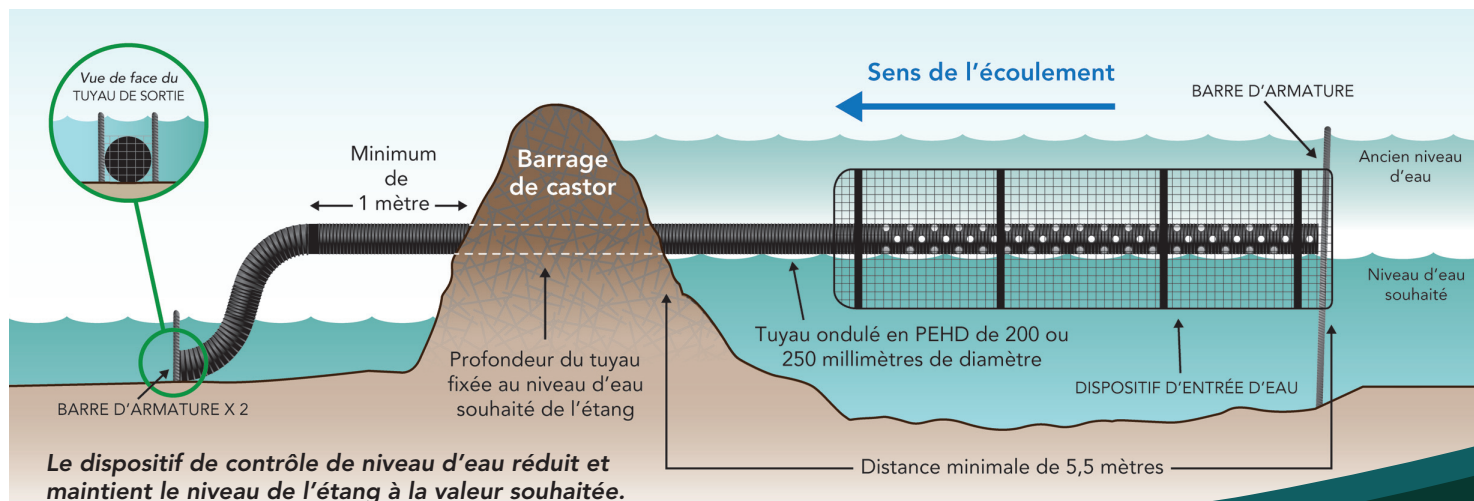
Réduire les risques pour les arbres et les plantes de valeur

- On peut installer une clôture en treillis métallique autour de la base d'un arbre individuel ou d'un groupe d'arbres ou de plantes pour les protéger des dommages causés par le castor. Il est recommandé d'utiliser un treillis de calibre 4, 6 ou 8, dont les ouvertures ne dépassent pas 10 centimètres sur 10 et dont la hauteur minimale est de 1,5 mètre. Les clôtures doivent être en contact avec le sol et fixées à l'aide de crampons d'ancrage pour jardinage. Lorsque vous clôturez des arbres individuels, assurez-vous de laisser un espace entre le tronc et la clôture pour permettre à l'arbre de croître.
- On peut aussi installer une clôture électrique à 10 centimètres au-dessus du sol pour protéger un groupe d'arbres ou de plantes.

Réduire le risque qu'un barrage de castor cause des dommages par inondation aux terres et infrastructures adjacentes

Installer un dispositif de contrôle de niveau d'eau

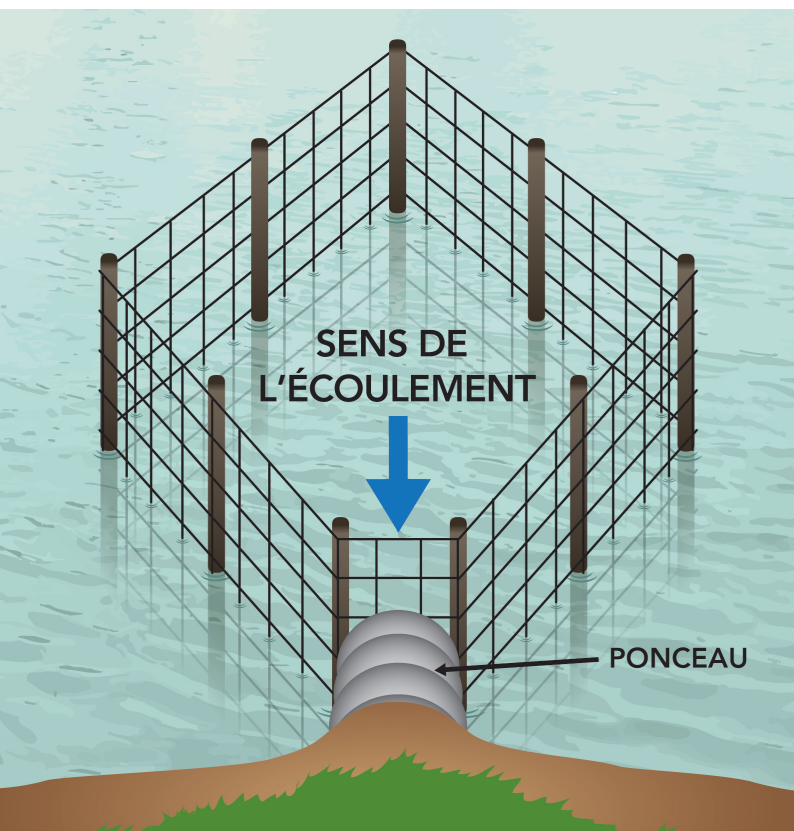
- Le dispositif de contrôle de niveau d'eau réduit et maintient le niveau de l'étang à la valeur souhaitée. Un tel niveau 1) ne doit pas nuire aux activités du castor résident (il faut généralement une profondeur minimale d'environ un mètre à l'entrée de la hutte) et 2) doit empêcher l'eau de l'étang d'avoir une incidence négative sur les terres ou les infrastructures adjacentes.
- Une autorisation écrite pour l'utilisation d'un niveleur de bassin est requise avant l'installation. Communiquez avec un agent de conservation pour demander une autorisation. Vous devrez fournir une description légale du terrain où se trouve l'emplacement concerné.
- On peut installer un dispositif de contrôle de niveau d'eau à travers un barrage de castor ou dans un ponceau.
- Les multiples trous du côté de l'entrée d'eau permettent un écoulement lent et silencieux et découragent le comportement du castor qui l'incite à construire un barrage. Des études montrent en effet que ce comportement est stimulé par le bruit de l'eau courante et que lorsque ce bruit est supprimé, le castor n'est pas motivé à ériger ou à réparer un barrage.
- La zone d'entrée d'eau grillagée garde les débris à l'extérieur et vise à empêcher le colmatage. Les dispositifs de contrôle de niveau d'eau nécessitent généralement un certain entretien afin que la zone d'entrée grillagée reste suffisamment dégagée pour permettre un écoulement adéquat. Ces dispositifs sont considérés comme une solution à long terme pour la gestion des barrages et, avec de l'entretien, ils peuvent être efficaces durant plusieurs années.
- Vous pouvez vous procurer les instructions pour la construction et l'installation de niveleurs de bassin auprès du personnel provincial chargé de la faune (wildlife@gov.mb.ca).



Installer un dispositif de protection de ponceau

- Il est recommandé d'installer un dispositif de protection sur les ponceaux qui présentent un risque élevé de colmatage par le castor.
- Lorsque les conditions du site le permettent, le dispositif de protection le plus efficace est la structure grillagée trapézoïdale (à quatre côtés), d'une longueur totale d'au moins 14 mètres, plus les côtés supérieur et inférieur. S'il est installé selon les spécifications, le dispositif de protection de ponceau nécessite généralement peu d'entretien et demeure efficace pendant de nombreuses années.
- Les dispositifs de protection de ponceau sont habituellement construits sur place et adaptés pour répondre aux exigences du site. Si le sol est inégal à l'endroit où l'installation est requise, la mise à niveau du sol facilite les travaux.
- Les instructions pour la construction et l'installation des leurres de castor sont également disponibles auprès du personnel provincial chargé de la faune (wildlife@gov.mb.ca).

DISPOSITIF DE PROTECTION DE PONCEAU



On peut installer un dispositif de protection de ponceau pour réduire le risque de colmatage par le castor.

Démanteler le barrage

- Le démantèlement d'un barrage de castor est généralement une solution temporaire et ne devrait être envisagé que si on a essayé d'autres techniques ou si ces dernières ne conviennent pas au site. Bien que l'élimination létale des castors associés au barrage soit généralement nécessaire avant le début des travaux de démantèlement, si l'habitat demeure convenable, il est probable qu'un plus grand nombre de castors s'installeront dans le secteur et construiront de nouveaux barrages.
- Consultez le *Guide manitobain de démantèlement des barrages et des huttes de castors* pour connaître les exigences légales et les pratiques de gestion bénéfiques liées au démantèlement des barrages de castors. Ce guide est accessible en ligne au manitoba.ca/humains-et-faune sous la rubrique « Publications et liens ».

ÉLIMINATION LÉTALE DU CASTOR

- Le castor peut être récolté par un trappeur autorisé pendant la saison réglementée, lorsqu'il est tout à fait légal de le faire. Les règlements sur le piégeage s'appliquent intégralement. On recommande aux propriétaires fonciers des zones sujettes à conflit avec le castor de travailler de façon proactive avec des trappeurs locaux pour la gestion des populations de castors. Il est préférable de récolter le castor lorsque sa peau est de première qualité (de janvier à mars) afin de s'assurer que celle-ci ne sera pas gaspillée et de maximiser sa valeur. Il convient de s'entendre avec un trappeur local bien avant le début de la saison de piégeage afin qu'il soit prêt à récolter le castor à ce moment-là.
- Dans certaines circonstances, en vertu de *la Loi sur la conservation de la faune*, une personne peut tuer un castor afin de défendre ses biens. Elle doit alors le signaler à un agent de conservation dans les dix jours qui suivent. Pour plus de renseignements sur cette disposition, veuillez communiquer avec le Service de renseignements au public du Manitoba par téléphone au 204 945-3744 ou au 1 866 MANITOBA, ou par courriel à mgi@gov.mb.ca.
- Une autre option est d'utiliser les services d'une entreprise de lutte contre les organismes nuisibles autorisée à éliminer les castors.

Les barrages de castor contribuent à l'accroissement de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à l'alimentation des nappes souterraines dans un bassin versant.

POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT RELOCALISER LE CASTOR?

La relocalisation du castor peut engendrer une nouvelle série de problèmes pour le castor, les autres animaux sauvages et les humains.

- Le castor relocalisé peut être attaqué et gravement blessé par les castors résidents.
- Les animaux sauvages relocalisés peuvent transmettre des maladies aux animaux sauvages présents dans la zone de libération.
- La relocalisation du castor en fin de saison peut ne pas lui laisser assez de temps pour construire sa hutte et emmagasiner suffisamment de nourriture pour survivre à l'hiver; il risque alors de mourir de froid ou de faim.
- Le castor relocalisé peut causer des conflits avec les nouveaux propriétaires fonciers environnants.



Les ponceaux routiers sont souvent ciblés par le castor pour la construction d'un barrage.

LES BIENFAITS D'UN BARRAGE DE CASTOR

Le castor procure de nombreux bienfaits écologiques, économiques et esthétiques. En voici quelques-uns :

- L'étang de castor accroît considérablement la biodiversité locale en créant des habitats riverains et en terres humides qui peuvent soutenir une variété d'espèces sauvages, dont des invertébrés, des poissons, des amphibiens, de la sauvagine et de petits mammifères.
- Les arbres morts sur pied (chicots) qui restent dans les zones inondées par le castor procurent de la nourriture (insectes), des aires de repos et des cavités de nidification à de nombreuses espèces d'oiseaux.
- La présence accrue de poissons et d'animaux sauvages dans les grands étangs de castor entraîne une augmentation des possibilités de chasse, de pêche et d'observation de la faune pour les humains.
- Le barrage de castor améliore la qualité de l'eau en aval en piégeant et en stockant les sédiments et réduit la perte de sédiments de l'écosystème forestier.
- Les sédiments laissés par le castor lorsqu'il abandonne un secteur peuvent donner lieu à une prairie humide et fertile.
- Les étangs de castor augmentent la surface et le volume d'eau dans un bassin versant et contribuent à l'alimentation des nappes souterraines. L'augmentation des réserves d'eau superficielle et d'eau souterraine améliore l'accès à l'eau pour le bétail et contribue à la résilience des producteurs agricoles face aux sécheresses.
- Un barrage de castor bien entretenu peut aider à réduire les pertes d'eau par ruissellement et modérer les débits de pointe en cas d'inondation.

Pour obtenir plus de renseignements sur la réduction du risque de conflit avec un castor ou d'autres animaux sauvages, consultez le [manitoba.ca/humains-et-faune](https://www.manitoba.ca/humains-et-faune).

Pour signaler un animal sauvage qui démontre un comportement agressif ou qui semble malade, blessé ou orphelin, communiquez avec un agent de conservation au bureau de district local ou appelez la ligne TIP au 1 800 782-0076.